

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi treize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Michel AUGEIX, premier vice-président, le Président Francis LAFAYE étant empêché, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle de la communauté de communes à Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le jeudi vingt-neuf février par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 20
 Nombre de votants : 21

Abstention : -
 Pour : 21
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2024					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BERNARD	Francine	x			
BOST	Jean-François	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
CHABAUD	Jean-Michel	x			
CHIPEAUX	Raphaël		x	Michel AUGEIX	
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEVARS	Pascal				
DUCROCQ	Corinne		x		
DUMONTEIT	Pascal				
HERMAN	Nadine	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LAFAYE	Francis		x		
LAGRENAUDIE	Yannick				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARCETEAU	Dominique	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RODRIGUES	Antonio	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SUTOUR	Pierre	x			
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		20	4	1	0

Secrétaire de séance : Anémone LANDAIS

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

AR Prefecture

024-200068260-20240313-2024031307-DE
 Reçu le 21/03/2024

Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Il convient, en application, des dispositions budgétaires et comptables M57, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023, issus du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice n-1, tenant compte du report du résultat de fonctionnement n-2.

L'affectation de résultat décidée doit au moins, le cas échéant, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le comité syndical, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,

Considérant les éléments suivants du compte administratif :

En euros	REPORTS N-1 CA 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2023 sur les résultats 2022	RESULTAT EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				dépenses	recettes		
INVEST	136 409,71		-59 534,17	10 980,00	-10 980,00	65 895,54	
FONC	36 087,06		11 845,86			47 932,92	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	47 932,92 €
Affectation obligatoire à la section investissement, couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	47 932,92 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



Pour le Président empêché,
Michel AUGIEX, premier Vice-Président

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme, Publié et Affiché le

AR Prefecture

024-200068260-20240313-2024031307-DE
Reçu le 21/03/2024